



**50<sup>ème</sup> anniversaire du Grand Prix de Nivelles 1974**  
**"Nivelles - Revival 50"**  
Règlement type des "Incentives" de l'ASAF



**MANIFESTATION : "NIVELLES - REVIVAL 50"**  
**DATE : 23 JUIN 2024**  
**ORGANISATEUR : ASBL - LES AMIS DU CIRCUIT DE NIVELLES**  
**N° D'ENTREPRISE : BCE 0701976429**  
**IDENTIFICATION ASAF : HT 61**

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :  
**rue Joseph Luns, 1400 Nivelles (Parc d'Affaires Nivelles-nord)**

**REGLEMENT PARTICULIER**

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

**IMPORTANT :** Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires. Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés). Le port d'un casque (Norme CE ou homologué FIA), est obligatoire.

Les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui ou pour les autres.

## COMITE D'ORGANISATION

### GESTION DE LA MANIFESTATION ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- **Coordination** de l'événement (ASAF et FMWB) : **Roger Troiani**, Lic ASAF : **HT 250**  
(Président ASBL L.A.C.N.)
- **Direction de « Course »**
  - Directeur de "Course" : **Patrick VAN BILLOEN** Lic. ASAF : **BT 180**
  - Directeur de "Course" adjoint : *(A déterminer)* Lic. ASAF : .....
  - Directeur de « Course » adjoint : *(A déterminer)* Lic. ASAF : .....
  - Secrétaire du meeting : **Viviane Groetembril** Lic. ASAF : **HT 90114**
  - Responsable Sécurité « Piste » : **Alain Delaunois** Lic. CAS ASAF : **B1S1/20722**
  - Directeur de la Sécurité « Meeting voiture » : **Marvin Jussiant** Lic. ASAF : **HT 231**
- **Commissaires Sportifs ASAF**
  - Président de collège : **Laurent Walbreccq** Lic. ASAF : **HT 22**
  - Membre : *(Sera communiqué via un addendum)* Lic. ASAF : .....
- **Commissaires Techniques ASAF**
  - Président de collège : **Didier Libois** Lic. ASAF : **NA 863**
  - Membres : **Alain Bernard** Lic. ASAF : **NA 965**
  - Inspecteur – Sécurité ASAF : Eddy Limbourg** Lic. ASAF : **HT 311**
- **Secours médicaux :**
  - Ambulances : **AMBUCE RT** Nombre : **1**
  - Equipe médicale : **Belgian Rescue**
  - Médecin : Voir Responsable équipe médicale *(Accréditation nécessaire)*

### **I TIMING GENERAL**

- Parution du Règlement Particulier : **17 mai 2024**
  - Date de début des engagements : **17 mai 2024**
  - Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives (licences, cartes d'identité, permis de conduire et délivrance des Titres de Participation) : **23 juin 2024 à 7h00 ;**
  - Vérifications techniques : 23 juin 2024, **de 7h15 à 8h15 ;**
  - Inspection du parcours : 23 juin 2024 **à 8h15 ;**
  - Affichage de la liste des qualifiés : 23 juin **à 8h 20 ;**
- Briefing obligatoire (FR, NL, GB) : 23 juin **à 8h 30** (en cas d'absence, amende automatique de **50 €**.  
Endroit : **E.N.F. Avenue R. Schuman.**
- Départ de la première voiture pour la 1<sup>ère</sup> séquence de Runs : **9H00**
  - Départ de la première voiture pour la dernière séquence de Runs : **16H30**

## Timing détaillé

### TIMING DE ROULAGE PAR CATÉGORIE GP DE NIVELLES 2024

9h - 9h20 tourisme  
9h30- 9h50 formule. RUN 1  
10h- 10h20 GT  
10h30- 10h50 side  
11h- 11h20 moto

-----  
11h30- 11h50 tourisme  
12h- 12h20 formule. RUN 2  
12h30- 12h50 GT  
13h- 13h20 side  
13h30- 13h50 moto

-----  
14h- 14h20 tourisme  
14h30- 14h50 formule. RUN 3  
15h- 15h20 GT  
15h30- 15h50 side  
16h- 16h20 moto

-----  
16h30- 16h50 tourisme  
17h- 17h20 formule. RUN 4  
17h30- 17h50 GT  
18h- 18h20 side  
18h30- 18h50 moto

## II ORGANISATION

### Art. 1. Identifications

L'ASBL « Les Amis du Circuit de Nivelles » organise, le **23/06/2024**, la manifestation intitulée « Nivelles – Revival 50 ». Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Plus précisément, cette épreuve est organisée conformément au **Règlement – Incentives Circuits**, dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique

## III PARTICULARITES

### Article 2 : Tracé

- 2.1. Largeur moyenne de la route : **7 mètres** – Longueur du circuit urbain : **2200 mètres**.
- 2.2. Homologation et licence d'homologation, le 16 avril 2024 par Eddy Limbourg (Licence ASAF : HT 311)

### Article 3 : Véhicules

#### 3.1. Admission

Toutes les voitures (ou engins **à 3 ou 4 roues ET VOLANT**) seront autorisées à participer, immatriculées ou non.

Elles seront réparties en **3 catégories (Tourisme, Formules, GT)**, lesquelles circuleront, séparément, **à 4 reprises**, selon le timing repris ci-dessus (pendant **20 min**), à concurrence de **20 véhicules à la fois**.

Seuls les véhicules équipés de **moteurs à combustion interne** uniquement, pourront prendre part à la manifestation (**ni véhicules « électrique ; ni véhicules « hybrides »**)

**Les voitures découvertes, ou assimilées seront admises au départ**

#### 3.2. Etat technique des véhicules

3.2.1. Les véhicules seront soumis à un contrôle sommaire de sécurité effectué par les Commissaires Techniques de la Fédération. La manifestation n'étant pas une compétition, **chaque participant restera responsable des manquements affectant son véhicule**, que la participation lui ait été autorisée malgré ce contrôle ou en absence partielle ou totale de celui-ci.

3.2.2. **Aucune fiche d'identité ni passeport technique ne sont à produire.**

### Article 4 : Engagement – Frais – Listes

#### 4.1. Procédure

**Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications"**, devra parvenir, **au plus tard, le 14/06/2024, avant 23H00**, par courriel à [ruggerogp.52@gmail.com](mailto:ruggerogp.52@gmail.com). ou par courrier postal, à Troiani, Roger - rue de Nivelles, 91 à 7190 Ecaussinnes.

**Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire, jusqu'au 20 /06/2024, moyennant une majoration de 20 € des droits d'engagement.**

**N.B.** : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le formulaire de demande d'un éventuel TP-L (20 €), dûment complété, pourra être soumis, au Commissaire Sportif de la Fédération présent sur place, lors des Vérifications Administratives, le jour de la manifestation** (voir Art. 5.2 du présent règlement).

#### 4.2 Les frais d'inscription

Le droit d'engagement s'élève à **130 €** par voiture (**150 € après le 14/06/2024 à 23H00**), qu'elle soit homologuée ou non pour un usage routier.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt endéans les mêmes délais que ceux prévus pour la réception des engagements.

**N° : BE 67068910845787 - Intitulé : asbl des amis du circuit.**

**N.B.** : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Le paiement du droit d'engagement se fera UNIQUEMENT par **virement bancaire (1 engagement par voiture ou engin - Voir Art. 6.1 du présent règlement)**.

**Le paiement de l'engagement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de la manifestation est interdit. Il n'est donc pas autorisé de s'inscrire sur place. Seule l'acquisition et/ou le paiement d'un TP-L, y seront acceptés.**

Le virement précisera clairement le nom du pilote désigné.

En cas de non-respect de cette procédure le participant concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**4.4 Liste des engagés.** Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés, sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

**4.5 La liste exhaustive** des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, avant le départ du 1<sup>er</sup> « Run ».

#### **4.6 Nombre maximal d'engagés**

Le nombre total des voitures admises est **limité à 60**.

Le nombre de participants par catégories dans chacun des « Runs », est **limité à 20**

**Il est à noter**, également que les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou le départ de n'importe quel véhicule, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours ou pour un autre motif justifié **et ce, jusqu'au moment de l'officialisation de la liste des qualifiés.**

**Dans ce cas, l'intégralité des droits versés sera restituée.**

#### **4.7 Remboursements**

##### 1. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

##### 3. Remboursement dans les autres cas. (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verra :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

**Tout forfait JUSTIFIÉ par un cas de force majeure (une météo défavorable n'est pas une justification), annoncé avant le jour de début de l'épreuve sera remboursé intégralement.**

## **Article 5 : Vérifications administratives et techniques**

### **5.1. La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.**

**Documents à présenter** en plus de la licence :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire

### **5.2. Titres de Participation Journalière (TP-L)**

**Les participants ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un "TP-L" au prix de 20 € (Paiement en monnaie et compte juste).**

**Aucune formalité médicale exigée ; seule, une déclaration sur l'honneur, de non-contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante.**

#### **ATTENTION :**

**Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le montant, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.**

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 21/06/2024 à 23H00** (voir 4.1, ci-dessus). En cas de modification, un nouvel engagement complet dûment signé sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation).

### **5.3. Assurance Individuelle Accident Corporel**

Conformément au Décret de l'Exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, régissant la pratique du sport dans cette entité fédérée, tout participant à un événement organisé par une fédération sportive reconnue (ici l'ASAF), doit être couvert par une police d'assurance du type "Individuelle - Accidents Corporels".

Pour les participants licenciés annuels ASAF ou VAS cette couverture d'assurance est comprise dans leur licence.

Pour les autres participants, cette assurance (ainsi que celle de leur "Protection Juridique") sera comprise dans le "**Titre de participation**" dont il est question à l'Art. 5.2 ci-dessus

**Les participants devront être âgés de 18 ans, au minimum.  
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard,**

### **5.4. Vérifications techniques**

Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique exhaustive du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

## **Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"**

### **6.1.**

- Une même voiture/véhicule ne pourra être inscrite **qu'une seule fois**
- Un même pilote pourra inscrire **trois véhicules distincts mais de catégories différentes**

**6.2.** La liste des véhicules et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de véhicules et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

## **Article 7 : Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une « Incentive », elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour sortie du bras ou de la main par la fenêtre de la voiture au cours des passages de Démonstration, pour conduite dangereuse, etc.

Remarque : Si cette pénalité est infligée en fin de manifestation ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 €** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des

Commissaires Sportifs. Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence **et de toute participation ultérieure à une épreuve ou manifestation automobile** jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : article 1.6.5. du R.S.G).

## **IV CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)**

### **Art. 8. Parc des pilotes - Paddocks**

**Situation du parc de départ** : Voir plan du site affiché au secrétariat

### **Art. 9. Vérifications techniques**

Les VT sommaires préalables se dérouleront : Avenue Robert Schuman

### **Art. 10. Vérifications administratives**

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licence ASAF/VAS en cours de validité ou TP-L à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif **de l'ASAF.**

## **V. POINTS DE CONTACT**

### **Art. 11. Permanences**

Avant, pendant et après le meeting :

- Troiani, Roger Rue de Nivelles 91 7190 Ecaussinnes -Tél 0475/469337
- Groetembril, Viviane 0475/542139

### **Art. 12. Tableau d'affichage des Communications de l'organisateur :**

*Rue Joseph Luns (dans l'entrée)*

### **Article 13 Approbations**

**Le présent règlement a été approuvé par :**

Bernard HAYEZ, Lic. ASAF N° 1, pour la CSAP Hainaut, le 10 avril 2024

Katty BARIO, Licence N° 11, pour le Secrétariat de l'ASAF, le 17 mai 2024 (approbation définitive)

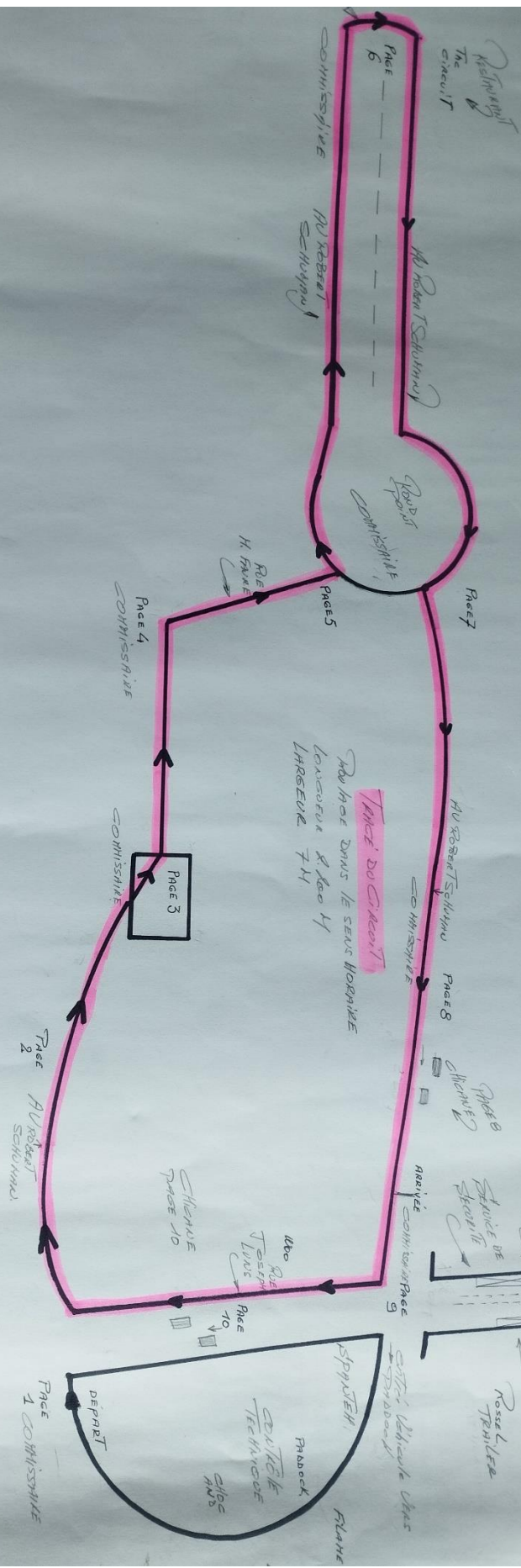
**La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :**

Eddy LIMBOURG, Inspecteur-Sécurité de l'ASAF, Lic. N° 311, le 16 avril 2024

OP HISTORIQUE  
SOMMEINSTRUMENT

CIRCUIT DES FOIES DE L'EUROPE MORTUAS

PAS DE TABLE SUR LE TAPIS  
SUIVE PHASE 1 ET 9.





<b>Organisateur : Les Amis du Circuit de Nivelles – LACN – HT 61</b> <b>Epreuve : NIVELLES – REVIVAL 50</b> <b>Date : 23 juin 2024</b>	N°
A renvoyer par courriel à <a href="mailto:ruggerrogp.52@gmail.com">ruggerrogp.52@gmail.com</a> . ou par courrier postal, à Troiani, Roger - rue de Nivelles,91 à 7190 Ecaussinnes .	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /			Ordre de réception :

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom : .....	Si pseudonyme : / « ..... »	Prénom : .....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /	Adresse : .....			N° : ■
Code postal :	Localité :			
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint. ■				
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :		
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>		<b>N° Licence</b>
<input checked="" type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA
<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV
		<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>	

<b>VEHICULE :</b> Marque :	Type :
Année de fabrication :	Passeport technique ASAF N° :      Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON

<b>LICENCES :</b>	Licences L (ASAF) ou R (VAS) au minimum, ou TP-L pour prendre part aux « Incentives - Circuit de l'ASAF ».
-------------------	--


Abandon de recours participants	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.	
<b>R.G.P.D.</b>	<b>Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !</b>
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à .....	le ..... / ..... / .....	(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote		

Organisateur : Les Amis du Circuit de Nivelles – LACN – HT 61

N°

Epreuve : **NIVELLES – REVIVAL 50**

Date : 23 juin 2024

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES*

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature							
..... / « ..... »					.....									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis	
1 <sup>ère</sup> Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN					


Je, soussigné, \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque / Hans		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Pneumatiques		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Divers :		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
		Licence N° :	
		<u>Nom/Cachet :</u>	
		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	


## Copie de votre licence "sportive" 2024

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>
<input type="checkbox"/>	Je ne possède de licence ASAF ou VAS. <b>Je sollicite un "TP-L"</b> .
Placez ici la copie de votre licence face "année" <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :
2024	

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.

**Demande d'un Titre de Participation "L"**  
(valable pour un meeting, dans les disciplines l'y autorisant)

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a> Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>	<b>La présente demande :</b> - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par un CS de l'ASAF. *Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie	Réservé au secrétariat de l'ASAF <b>N° 2024</b> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> </tr> </table>				
N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> </tr> </table>						

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Certificat médical (Médecin de famille) : <b>NON</b> (Attestation sanitaire à compléter – Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> <b>TP- L (20 €)</b>
Expérience requise :: <b>NON</b>	

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	<b>OUI / NON</b>
Nom :			
Prénom :			Sexe : <b>H F</b>
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : <b>OUI / NON</b> Depuis + de 3 ans : <b>OUI / NON</b>
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

**Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;**

**Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- l'ASAF et les CSAP ;
- le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- le ou les organisateurs de la manifestation ;
- d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

**Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.**

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à ....., le ...../...../.....

**Attestation sanitaire à compléter et signer obligatoirement**

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
(\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à ....., le ...../...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--